



**DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANT - SELECTION D'UNE FIRME/CABINET)**

**MISSION DE CONCEPTION, DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DE CAMPAGNES
DE COMMUNICATION AU PROFIT DE L'ANPT ET DU PROJET PCTT**

Financement : IDA

AMI N°...001/22/PR/ANPT/DG/PRMP/APM du 12 8 FEB 2022

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet intitulé : « **Projet de Compétitivité et de Tourisme Transfrontalier (PCTT)** » placé sous la tutelle de l'ANPT. Il se propose d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements autorisés au titre de la **mission de conception, de production et de diffusion de campagnes de communication au profit de l'ANPT et du projet PCTT**.
2. Cet Appel à Manifestation fait suite à l'Avis Général de Passation des marchés N°002/22/PR/ANPT/DG/PRMP/APM du 27 janvier 2022 paru sur le portail web des marchés publics (SIGMAP), le 28 janvier et dans le journal d'insertion publique « LA NATION », le 1^{er} février 2022 et le Plan de Passation des Marchés paru sur le portail WEB des marchés de la Banque Mondiale (UNDB).
3. Les services attendus du cabinet/firme consisteront entre autres à :
 - élaborer un Plan de Communication détaillé de l'ANPT ;
 - mettre en œuvre les activités du Plan de Communication ;
 - mettre régulièrement à jour le Plan de Communication.

**BON A LANCER
CCMP/PR**

Voir les Termes de Références en annexe pour les informations détaillées

4. La mission est prévue pour durer six (06) mois renouvelables suite à une évaluation satisfaisante des prestations par l'ANPT et la Banque Mondiale.
5. L'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme (ANPT), invite les Consultants (Cabinets, Firmes) éligibles à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.
6. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils disposent des qualifications requises et d'expériences pertinentes pour exécuter ces services. Les attestations ou autres documents prouvant les qualifications et expériences doivent être obligatoirement annexés au dossier. Les critères de sélections sont les suivants : (Voir page suivante)

N°	Critères de sélection	Barème	Note
1	Être une agence spécialisée en communication	02 points	Fournir tout document renseignant sur le domaine d'activité du soumissionnaire : registre de commerce, statuts ou document similaire délivré par une structure habilitée dans le pays du soumissionnaire
2	Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience dans le domaine de la communication	02 points	Fournir une attestation de bonne fin d'exécution datant d'au moins dix (10) ans et relative à une mission similaire à la présente (conception, production et la diffusion de campagnes de communication)
3	Organisation technique (moyens techniques) et managériale du candidat (moyens humains)	04 points 2 points pour chaque organisation	Le soumissionnaire devra faire une présentation claire de ses organisations techniques (moyens techniques matériels et humains) et managériale (moyens administratifs matériels et humains).
4	Avoir réalisé trois (03) missions dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de plans de communication au cours des dix (10) dernières années	03 points	Le soumissionnaire devra fournir pour chaque critère, la liste de ses références techniques et joindre l'attestation de bonne fin d'exécution relative à chaque mission réalisée.
5	Avoir réalisé trois (03) missions dans la conception et la production d'outils de C4D (qui a pour objectif d'opérer des changements sociaux et environnementaux grâce par exemple à des changements de comportement, à la diffusion de politiques publiques ou encore la remontée de connaissances du terrain) au cours des dix (10) dernières années	03 points	
6	Avoir réalisé trois (03) missions en matière de conception, de production et d'implémentation de campagne média à travers les canaux classiques tels : média presse, media TV, média affichage, presse et hors média (prouvées par des catalogues ou des pressbooks ou encore des sites web) au cours des dix (10) dernières années	06 points (02 points par mission prouvée)	
TOTAL		20 pts	-

NB :

- En cas de groupement, les critères 1 et 2 seront appréciés uniquement pour le chef de file ;
- En cas d'égalité, les missions demandées au niveau du critères 5 seront comptabilisées pour déterminer le consultant à retenir car ayant réalisé plus de mission spécifique ;
- Tout candidat pour lequel la note obtenue sera inférieure à 12 points sera écarté.

7. L'attention des Consultants intéressés par la présente mission doit également porter sur les paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un financement de Projets d'Investissement (FPI) : Juillet 2016 ; Révisions novembre 2017 et août

2018 ; qui aide les Emprunteurs à optimiser les ressources avec intégrité, dans la promotion du développement durable.

8. Le cabinet sera recruté selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), conformément aux règlements de la Banque mondiale en matière de Sélection.
9. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le document complet de l'appel à manifestation d'intérêt en version électronique sur clé USB à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme (ANPT), domiciliée à l'immeuble FAWAZ, à côté de TOP CHRONO à Zongo, 08 BP 1134 Tri-Postal Cotonou, Tél : (+229) 21 30 91 44 ; **ou en faire une demande à l'adresse e-mail ci-après : anpt.pmp@presidence.bj** ; tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heures locales : GMT+1). Les informations complémentaires peuvent également être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessus ou par l'adresse mail indiquée ci-dessus.
10. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent être fournies en **deux (02) exemplaires dont un (01) original et une (01) copie simple, et déposées à l'adresse ci-dessus mentionnée au plus tard le 16 MARS 2022 à 10 heures précises (heures locales : GMT+1)**. Les manifestations d'intérêt qui ne parviendront pas aux date et heures ci-dessus indiquées seront purement et simplement rejetées sans être ouvertes.
11. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat, dont le modèle joint en annexe.
12. L'original et la copie doivent être placés dans une enveloppe portant clairement et uniquement la mention suivante :

RECRUTEMENT D'UNE AGENCE DE COMMUNICATION CHARGÉE DE LA CONCEPTION, LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DE CAMPAGNES DE COMMUNICATIONS AU PROFIT DE L'ANPT ET DU PROJET PCTT

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE »

13. Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en présence des représentants dûment mandatés des candidats présents, à l'adresse ci-après : salle de réunion N°2 de l'ANPT sise au 4^{ème} étage de l'immeuble FAWAZ, à côté de TOP CHRONO à Zongo, **le 16 MARS 2022 à 10 heures 30 minutes (heures locales : GMT +1)**.

L'adresse de l'autorité contractante référencée est : Secrétariat de l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme (ANPT), domiciliée à l'immeuble FAWAZ, à côté de TOP CHRONO à Zongo, 08 BP 1134 Tri Postal Cotonou, Tél : (00229) 21 30 91 44 ; E-mail : anpt.pmp@presidence.bj, tous les jours ouvrables à compter de 08 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 30 minutes à 17 heures 30 minutes. Attention : Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme (ANPT) 4ème Étage.

**BON A LANCER
CCMP/PR**



Amos LANGANFIN GLELE